

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°21S0007 Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments de la ville et du CCAS - Lot 1 Bâtiment sportif - Avenant n°5

N° : VA_DEC2026_592
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique

décidons

De conclure avec la société DALKIA située à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (59350), l'avenant n°5 du lot 1 Bâtiments sportifs du marché « marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments de la ville et du CCAS ».

Cet avenant tient compte de la modification des travaux prévus au plan de renouvellement P3/2, listés à l'annexe 5B de l'Acte d'engagement.

Imputation budgétaire : 615221 020 2200 (P2/P3) - 60613 020 2230 (P1)

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 31 août 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229223-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 3 septembre 2026

